

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 23 septembre 2025, à dix-huit heures trente. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

- Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
 Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
 Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
 Madame Carine Dubé, conseiller Siège numéro 6
- Sont absents : Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
 Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCATION

L’avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 19 septembre 2025 dans les délais légaux prévus par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

- 194-2025 La séance de la réunion extraordinaire du mardi 23 septembre 2025 est ouverte à 18h30 par Mme Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mme Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que ces conditions d’ouvertures de séance sont acceptées.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 195-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le conseil accepte l’ordre du jour tel que présenté;
- 1.- Ouverture de la séance
2.- Adoption de l’ordre du jour
3.- Adjudication de contrat – Travaux de réfection du rang de l’Isle
4.- Période de questions
5.- Clôture de la séance

3. Adjudication de contrat – Travaux de réfection du rang de l’Isle

- 196-2025 CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection du rang de l’Isle pour le glissement de terrain suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024;
- CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à un remboursement du ministère de la Sécurité publique (MSP), à taux de remboursement d’environ 80% ;

CONSIDÉRANT que M. Francis-Paul Gélinas, ingénieur et coordonnateur du service technique pour la MRC de Maskinongé, a procédé à la réalisation des plans et devis pour les travaux de réfection du rang de l'Isle et qu'ils sont conformes aux commentaires du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) et du ministère de la Sécurité Publique (MSP);

CONSIDÉRANT que les documents furent déposés sur le Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) en date du 27 août 2025;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été déposées, tel qu'exigé par les documents ci-haut mentionnés, ce jeudi 18 septembre 2025 à 11:00 et que ces dernières ont été ouvertes publiquement, en présence de témoins;

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés (taxes incluses) par les soumissionnaires étaient les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Bernard Lessard Excavation Inc.	471 776.92\$
Excavation Jeremy Forest Inc.	429 296.53\$
Groupe Colas Québec Inc.	503 159.34\$
L4 Construction Inc.	494 588.09\$
Roxboro	516 000.00\$
Construction et Pavage Boisvert	767 561,60\$
Alide Bergeron et fils ltée	395 832.48\$
MGEF Inc.	376 059.66\$
Groupco construction Inc.	434 260.58\$
Construction Thorco Inc.	457 669.82\$
Les entreprises Bryan Cloutier Inc.	462 226.17\$

CONSIDÉRANT que Monsieur Francis-Paul Gélinas, ingénieur et coordonnateur du service technique pour la MRC de Maskinongé, au terme de son analyse des soumissions, juge le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences du devis et recommande d'octroyer le contrat à MGEF inc. ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand octroi le mandat pour la réalisation des travaux de réfection du rang de l'Isle à MGEF inc. , pour un montant de 376 059.66\$ (taxes incluses).

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4. Période de questions

5. Clôture de la séance

197-2025 L'ordre du jour étant épuisé Madame Carine Dubé propose, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu de clôturer la séance à 18h36.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse